



Augmenter les salaires et les pensions, c'est urgent, c'est possible, c'est gagnable!

Le 18 octobre, la journée unitaire de mobilisation a réuni 300 000 personnes dans les manifestations et plus d'un million de travailleur·ses en grève dans tout le pays.

La question des salaires est au cœur du débat public. De nombreux·ses salarié·es rejoignent cette lutte dans leur entreprise pour une autre répartition des richesses.

La CGT appelle à intensifier ce mouvement pour gagner des augmentations de salaires pour toutes et tous avec deux journées nationales d'action interprofessionnelle le 27 octobre et le 10 novembre.

La CGT revendique :

- **la revalorisation du Smic à 2 000 € brut ;**
- **une augmentation de 10 % du point d'indice dans la fonction publique ;**
- **l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation**, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires. Supprimée en 1983, l'indexation des salaires sur les prix existe en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre...

- **la prise en compte du niveau de qualification** dans les grilles de conventions collectives et pour la fonction publique.

Elles et ils se sont mis·es en grève, elles et ils ont obtenu des augmentations de salaire !

LACTALIS (39)

6 jours de mobilisation

↳ **+7,2%**

DASSAULT FALCON SERVICES (93 et 33)

6 jours de grève

↳ **+140 €**

et des primes exceptionnelles

MARIE SURGELÉS (86 et 79)

5 jours de grève

↳ **+6,9%**

et 8 CDI

Ces victoires et bien d'autres sont des encouragements pour toutes les travailleur·ses : Pas de victoires sans luttes organisées !

Tout augmente sauf les salaires !

électricité
+8%
prévue en février

gaz
+15,8%
depuis 2019

carburant
+16%
depuis le début
de l'année

alimentation

+10%

pour le sucre

+23%

pour les pâtes

et entre

9 et 15%

sur la charcuterie, les
fruits, et légumes, les
produits laitiers et
même le pain

Selon une étude de
l'association Action Tank
« Entreprise et Pauvreté »,
basée sur les données de
l'Insee, un ménage modeste
aux dépenses moyennes subit
à minima un surcoût annuel de
1 500€.

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit
fondamental reconnu à tou-tes les
salarié-es (cadres, ouvrier-es,
employé-es, précaires, apprenti-es,
etc.) par la Constitution française.
Dans le secteur privé, la grève peut
être déclenchée à n'importe quel

moment. Dans le secteur public, la
grève doit avoir fait l'objet d'un
préavis (art. L. 2512-2 du Code du
travail) déposé par une
organisation syndicale.
Contrairement à une idée reçue, ni
les syndicats ni les salarié-es du
secteur privé ne sont tenu-es de
déposer un préavis avant de se
mettre en grève.

Pour en savoir plus,
flashez le qr-code :



Moi aussi, je me mobilise avec la CGT !

**Les 27 octobre et 10 novembre, je rejoins le mouvement social pour
vivre dignement de mon salaire et de ma pension, pour de
meilleures conditions de travail et de vie, pour le droit à la protection
sociale et à une retraite décente.**

**Rendez-vous le 27 octobre 2022 à 10h30 au champ
de foire de Bourg en Bresse.
Un moment convivial sera proposé à l'issue de la
manifestation.**



Syndiquez-vous sur cgt.fr

